



Éducatrices et éducateurs en milieu scolaire

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des éducatrices et des éducateurs en milieu scolaire pour occuper des postes ou des remplacements à temps plein et à temps partiel afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.

Être éducatrices ou éducateurs en milieu scolaire au CSSDM, c'est

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
 - Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
 - Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
 - Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occuper un emploi de jour, du lundi au vendredi, adapté à vos disponibilités
 - Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, etc.), déclinés selon l'emploi occupé*
 - Bénéficier de rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)
- *des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à organiser, préparer et animer une variété d'activités favorisant, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dont vous avez la garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

Plus particulièrement cette personne est notamment responsable de :

- Préparer, animer et participer au déroulement d'activités telles que les activités sportives, culturelles, de détente et ludiques, tant intérieures qu'extérieures, selon la programmation établie et conformément aux méthodes d'interventions éducatives
- Effectuer des recherches afin de trouver des activités et des jeux convenant aux élèves et aux divers événements de l'année
- Créer certains jeux et bricolages adaptés à ses élèves
- Aider les élèves à préparer et à prendre leurs repas et leurs collations en s'assurant que les règles d'hygiène et de bienséance sont respectées
- Aider au développement de l'autonomie des élèves, notamment au moment de l'habillage et lors des transitions entre les activités éducatives
- Assurer l'encadrement et la sécurité des élèves conformément aux règles de conduite, aux mesures de sécurité et aux instructions des parents
- Échanger avec les parents quotidiennement
- Apporter, le cas échéant, son soutien aux élèves dans la réalisation des travaux scolaires en assurant un climat et un environnement propices pour effectuer les devoirs et les leçons

- Participer, le cas échéant, aux rencontres visant à élaborer un plan d'intervention afin de transmettre ses observations et formuler des suggestions pertinentes concernant l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et appliquer les mesures retenues dans les limites de sa fonction
- Assister la technicienne ou le technicien en service de garde ou tout autre membre du personnel en milieu scolaire dans l'accomplissement de certaines tâches administratives

Vous souhaitez jouer un rôle primordial et faire une différence dans le quotidien des élèves en tant qu'éducatrice ou éducateur en milieu scolaire? Cliquez [ici](#) pour en apprendre davantage sur les formations et les rôles du personnel éducateur.

Aide à la classe

Veillez noter que certains postes d'éducatrice et d'éducateur en milieu scolaire peuvent être combinés avec des tâches d'aide à la classe.

Le rôle principal de l'aide à la classe consiste à:

- Fournir une assistance aux élèves et à aider l'enseignante ou l'enseignant dans les tâches non pédagogiques
- Contribuer au bon fonctionnement de la classe ainsi qu'au bien-être et à la sécurité des élèves.

Selon vos disponibilités, vous ferez le choix d'être affecté(e) :

⇒ À court terme (remplacement de moins de 10 jours)

- Horaire de travail flexible, sur appel
- Lieux de travail et clientèle variés
- Quarts de travail du lundi au vendredi :
 - Entre 11 h à 13 h (bloc 2)
 - Entre 15 h à 18 h (bloc 3).

⇒ À long terme (remplacement de plus de 10 jours) :

- Affectation dans un même établissement scolaire
- Quarts de travail du lundi au vendredi, entre 7h et 18h.

Qualifications requises (une des (7) options suivantes) :

Option 1

- Être titulaire d'une attestation d'études professionnelles (AEP) en service de garde en milieu scolaire

ET

- Détenir 1400 heures d'expérience (attestation requise)*

Les candidats qui ne peuvent satisfaire à l'exigence du diplôme d'études secondaires et/ou des 1400 heures d'expérience seront considérées non qualifiées. Ils seront autorisés à faire des remplacements, mais ne pourront obtenir de poste régulier.

Option 2

Être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) dans une des deux disciplines suivantes :

- AEC en techniques d'éducation à l'enfance
- AEC en éducation spécialisée

Option 3

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une des trois disciplines suivantes :

- Techniques d'éducation à l'enfance
- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques d'intervention en loisir

Option 4

Être titulaire d'un certificat universitaire dans l'une des disciplines suivantes :

- Petite enfance et famille
- Éducation en milieu de garde
- Éducation à la petite enfance
- Accompagnement à l'enseignement primaire
- Éducation préscolaire pour les enfants de 4 et 5 ans
- Soutien pédagogique dans les CPE et autres services de garde
- Soutien pédagogique dans les services de garde éducatifs

Option 5

Être titulaire d'un des diplômes universitaires suivants :

- Baccalauréat en Psychoéducation
- Baccalauréat en Orthopédagogie
- Baccalauréat en Adaptation scolaire et sociale
- Baccalauréat en Éducation au préscolaire et enseignement au primaire
- Baccalauréat en Psychologie
- Baccalauréat en « Child Studies »
- Baccalauréat en Animation ou action culturelle
- Baccalauréat en Sciences de l'éducation
- Certificat en Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
- Certificat en Santé mentale
- Certificat en Intervention auprès des jeunes / fondements et pratiques
- Certificat en Intervention psychosociale
- Certificat en Animation de groupes
- Certificat en Animation culturelle
- Certificat en Intervention éducative en milieu familial et communautaire

ET

- Détenir au moins 700 heures d'expérience auprès de jeunes ou de groupes de jeunes d'âge primaire, et ce, au cours des 5 dernières années (attestation requise)*

Option 6 (Mesure temporaire pour pallier la pénurie de personnel) :

Être admis (preuve exigée) à un des programmes prévus aux options 1-2-3-4-5, permet l'embauche conditionnelle. L'étudiant doit s'engager à terminer le programme d'études avant la date convenue avec le CSSDM.

Ces employés seront considérés comme « sans qualification » tant que leur programme ne sera pas terminé et ne pourront obtenir de postes réguliers

Option 7 (Mesure temporaire pour pallier la pénurie de personnel) :

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires terminal ou d'une attestation d'équivalence de niveau secondaire (AENS)

Ces employés seront considérés comme « sans qualification » et ne pourront obtenir de postes réguliers. Leur nom pourra toutefois être inscrit sur la liste de priorité (liste de rappel) afin d'effectuer des remplacements.

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'[évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Exigence particulière

Être titulaire d'une **carte de secourisme** général d'une durée minimale de 8 heures ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme général.

Exigences physiques liées à la fonction

Ce corps d'emploi requière les exigences physiques minimales suivantes pour être en capacité d'exécuter les tâches:

Position

- Être en position debout dynamique fréquemment
- S'agenouiller/s'accroupir occasionnellement et parfois maintenir la position quelques minutes

Effort

- Marcher fréquemment sur de courte à moyenne distance
- Monter/descendre des escaliers occasionnellement
- Soulever/pousser/tirer 10 kg et moins occasionnellement

Compétences recherchées

- Collaborer et travailler en équipe
- Communiquer de façon efficace avec le personnel de l'école, les élèves et les parents.
- Connaître et appliquer les notions et techniques liées au développement global, à la santé et à la sécurité des élèves

Rémunération

Taux variant de **25,20\$ à 29,07\$/heure** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

*Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand Centre de services scolaire au Québec : <https://atlas.workland.com/work/57685/educatrices-et-educateurs-en-milieu-scolaire?source=AMEQ>



Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.